

CONTRAT D'INSCRIPTION – 2024 / 2025

ETABLISSEMENT

ADEZIERE EQUITATION

Adresse : Domaine de Maulny, route de l'Adézière – 49240 Avrillé

Téléphone : 02 41 69 33 42 / 06 83 76 18 03 Mail : adeziereequitation@gmail.com

CAVALIER / CAVALIERE

Nom et prénom : _____

Adresse : _____ Code postal & Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Date de naissance : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : Nom _____

Téléphone : _____ Profession : _____

Créneaux de cours :

Je soussigné(e) _____ atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente du présent contrat.

- Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, de **l'intérêt que présente la souscription d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels** auxquels je peux être exposé(e) dans le cadre de la pratique de l'équitation.
- J'ai été informé et j'accepte que la **souscription d'une licence implique la collecte de mes données personnelles** et par la FFE pour l'exécution des services dont je bénéficie ainsi que par le club.
- Je reconnais avoir pris connaissance **des conditions d'assurances responsabilité civile et individuelle** accidents offerts par la licence FFE, ainsi que des modalités permettant **de souscrire des garanties complémentaires** détaillés sur ma page cavalier depuis le site www.ffe.com et sur www.pezantassure.fr
- J'atteste avoir recueilli un **avis médical favorable** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de l'équitation (certificat médical obligatoire seulement pour la compétition officiel)
- J'accepte d'être **recensé(e) dans le fichier informatique** du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifié.
- J'atteste avoir pris connaissance des **modalités en cas d'arrêt** en cours d'année.
- J'atteste avoir pris connaissance des **conditions de rattrapage** de cours (2 cours par trimestre).
- J'accepte **l'utilisation de mon image** par le club dans le cadre de la pratique de mes activités équestres.
- J'atteste avoir pris **connaissance et signé le règlement intérieur** du centre équestre, annexé au présent contrat.

Date et signature (*précédée de la mention lu et approuvé*) :

DOSSIER D'INSCRIPTION ADEZIERE EQUITATION – 1^{er} au 15 juin 2024

Année 2024 – 2025

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Inscription

L'inscription est valable pour la saison 2024/2025 L'inscription ne se confond pas avec le droit d'accès aux installations demandé(e) par le club.

2. Tarifs

Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site du club www.adeziere.net ou transmises au cavalier par email et/ou par courrier.

3. Licence FFE et assurances

Le club est adhérent de la FFE ses cavaliers souscrivent une licence fédérale pratiquant ou compétition par l'intermédiaire du club. La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux (Galops, Degrés) et de bénéficier réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence.

La licence compétition permet de participer aux compétitions fédérales.

Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir Le Mel Cavalier FFE contenant les informations pratiques sur les partenariats – notamment sur les plus grands concours – et disposer d'un accès privilégié sur www.ffe.com grâce à sa Page Cavalier FFE.

La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d'une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le cavalier, ainsi que d'une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. Le montant des garanties est consultable sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur www.pezantassure.fr.

Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

4. Règlement Intérieur

Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter le règlement intérieur applicable au sein du club et annexé sur notre site internet ou affiché au bureau. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l'exclusion.

5. Protection des données personnelles

L'établissement équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l'établissement et notamment l'organisation des leçons d'équitation, la vie quotidienne de l'établissement équestre, l'inscription aux stages et compétitions sportives, etc.

Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d'encadrement au sein de l'établissement ont accès à ces données dans le cadre de leur mission.

Les données sont conservées 10 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose, directement auprès de l'établissement, d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l'envoi d'un simple courriel à l'adresse mail de l'établissement :

adeziereequitation@gmail.com

6. Droit à l'image

Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du club sur son site Internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le club.

7. Modalités de remboursement et rattrapages

Lorsque le cavalier s'inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement.

Toute prestation payée à l'avance n'est pas remboursable, sauf dans les cas suivants :

- Cours réservés ou réglés plus de 6 mois à l'avance, remboursables sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'équitation. Pour tout autre motif, la demande sera étudiée par le club, qui se réserve le droit de refuser le remboursement.

- Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier d'un motif médical ou professionnel, le cavalier momentanément empêché de venir à ses cours pourra demander à reporter ceux-ci à une date ultérieure, **à raison de deux cours par trimestre.**

Les cours sur les jours et week-ends fériés ne sont pas rattrapables.

Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une réduction.

Toute activité à la carte non décommandée au **minimum 48h à l'avance reste due en intégralité.**

8. Inscriptions en concours officiel

Seuls les cavaliers titulaires du galop 2 minimum peuvent faire une demande de licence en compétition auprès de la FFE en fournissant un certificat médical et une autorisation parentale pour les mineurs.

Toute inscription en concours doit être faite auprès des monitrices, au plus tard 10 jours avant la date du concours AVEC le règlement et une licence à jour.



DOSSIER D'INSCRIPTION ADEZIERE EQUITATION – 1^{er} au 15 juin 2024

Année 2024 – 2025

Je m'inscris pour l'année 2024 - 2025 :

Nom :

Prénom :

(1) **Droit d'accès** aux installations en fonction de mon profil cavalier

+ (2) **Licence** en fonction de mon âge

+ (3) Je décide mon **forfait cours**

Choix paiement : Prélèvement SEPA Chèque

1. DROIT D'ACCES AUX INSTALLATIONS* :

Pitchouns (moins de 6 ans) :	40,00€
Individuelle :	100,00€
Duo :	160,00€
Famille (3 et +) :	180,00€
Individuelle propriétaire :	50,00€

*Non remboursable et valable du 1^{er} juillet 2024 au 31 juin 2025

2. LICENCE FÉDÉRALE :

- de 18 ans : 25,00€

+ de 18 ans : 36,00€

La licence offre une assurance adaptée à la pratique des sports équestres, elle est **obligatoire** pour tous cavaliers y compris pour les propriétaires, sauf les Pitchouns (attestation d'assurance à fournir avant le premier cours).

3. TARIFS FORFAIT (pour choix) :

COURS ENFANTS / ADULTES :

[CHOIX A] 1 HEURE DE COURS PAR SEMAINE :

- Annuel (1h /semaine) : 770,00€ paiement EN UNE SEULE FOIS sept 2024 – non remboursable
- Trimestriel (1h /semaine) : paiement au début trimestre – non remboursable (si commencé)
 - ✓ 330,00 € [sept à décembre 2024]
 - ✓ + 255,00 € [janvier à mars 2025]
 - ✓ + 255,00 € [avril à juin 2025]
- Mensuel (1h/ semaine) : 94,00 € par mois *prélèvement SEPA mensuel OBLIGATOIRE*– non remboursable

[CHOIX B] 2 HEURES DE COURS PAR SEMAINE :

- Annuel (2h/semaine) : 1 500,00€ paiement EN UNE SEULE FOIS sept 2024 – non remboursable
- Trimestriel (2h /semaine) : paiement au début trimestre – non remboursable (si commencé)
 - ✓ 640,00€ [sept à décembre 2024]
 - ✓ + 490,00€ [janvier à mars 2025]
 - ✓ + 490,00€ [avril à juin 2025]

Attention : aucune inscription ne peut être validée sans la totalité des règlements à l'année.

AUTRES PRESTATIONS

➤ COURS PARTICULIERS :

- Cours particulier (30min d'encadrement) : Membre ou carte de 10 cours : 35,00€ Non
membre : 45,00€

- Cours de passage en cours collectifs (1h de cours) : 35,00€

➤ PROMENADE EN MAIN : 15,00€ (environ ½ heure) enfant de moins de 6 ans

DOSSIER D'INSCRIPTION ADEZIERE EQUITATION – 1^{er} au 15 juin 2024

Année 2024 – 2025

COURS DEMI & QUART DE PENSIONS :

Avec un poney / cheval attitré :(souhait)

- ½ PENSION avec cours : 200,00€ /mois incluant 2 cours collectifs par semaine
- ¼ PENSION avec cours : 130,00€ /mois incluant 1 cours collectif par semaine

COURS ÉQUIPE CONCOURS :

- 1/2 PENSION CONCOURS : 270,00€ /mois incluant 3 cours collectif par semaine
- 1/2 PENSION CONCOURS : 220,00€ /mois incluant 2 cours collectif par semaine

Ce forfait inclus la prestation coaching lors des compétitions (transport et engagement en plus).

COURS PROPRIÉTAIRES :

[CHOIX A] 1 HEURE DE COURS PAR SEMAINE :

- Annuel (1h par semaine) : 575,00€ paiement sept 2024 – non remboursable
- Trimestriel (1h/semaine) : paiement au début trimestre – non remboursable (*si commencé*)
 - ✓ 260,00 € [sept à décembre 2024]
 - ✓ + 200,00 € [janvier à mars 2025]
 - ✓ + 200,00 € [avril à juin 2025]
- Mensuel (1h par semaine) : 72,00 € par mois prélèvement SEPA mensuel – non remboursable

[CHOIX B] 2 HEURES DE COURS PAR SEMAINE :

- Annuel (2h par semaine) : 1 145,00€ paiement sept 2024 – non remboursable
- Trimestriel (2h/semaine) : paiement au début trimestre – non remboursable (*si commencé*)
 - ✓ 500,00 € [sept à décembre 2024]
 - ✓ + 385,00 € [janvier à mars 2025]
 - ✓ + 385,00 € [avril à juin 2025]

TRAVAIL CHEVAL PROPRIÉTAIRE : 25€ (option)

TARIFS CONCOURS OFFICIEL

CONCOURS OFFICIEL (HORS ENGAGEMENTS)

➤ CSO & DRESSAGE (Coaching + Transport)

	1 tour	2 tours
Membre	35,00€	50,00€
Propriétaire	30,00€	45,00€

➤ CCE (Coaching)

Membre : 100,00€

Propriétaire : 90,00€

➤ TREC (Coaching + Transport)

Membre et propriétaire : 60,00€

Lors de déplacements dépassants 60km un supplément sera demandé.

CONCOURS INTERNE

	1 tour	2 tours
Membre	25,00€	40,00€
Propriétaire	20,00€	30,00€

